

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 549 437,50 euros (Cinq cent quarante neuf mille quatre cent trente sept euros et 50 centimes).

Fait à Paris, le 13 février 2014



Emmanuel RUSSEL
Directeur Général